

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>78553</b>	De <b>M. Jean-Patrick Gille</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Indre-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Écologie, développement durable et énergie		<b>Ministère attributaire</b> > Transports, mer et pêche
<b>Rubrique</b> > transports	<b>Tête d'analyse</b> > politique des transports	<b>Analyse</b> > vélo. usage. promotion.
Question publiée au JO le : <b>21/04/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/06/2015</b> page : <b>4383</b> Date de changement d'attribution : <b>28/04/2015</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le développement d'une politique publique pour l'usage du vélo. Transition énergétique, pollution chronique, rationalisation de l'investissement public, le vélo doit plus que jamais être mis à l'agenda politique du Gouvernement et des collectivités publiques. Pourtant, malgré un Plan national des mobilités actives qui montre la voie, l'engagement de l'État est encore loin d'être à la hauteur des besoins. Cela en dépit de l'efficacité avérée des actions vélo. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement compte se saisir des opportunités et temps forts de 2015 (« Vélo city » début juin à Nantes, COP 21 en décembre à Paris) pour prendre des mesures favorables au vélo en France avec des engagements financiers correspondants et quelles suites il compte donner au Plan national mobilités actives.

### Texte de la réponse

Le déplacement à vélo ne correspond aujourd'hui qu'à 3 % des pratiques modales bien que celui-ci représente bon nombre d'avantage, tant sur le plan écologique que sur le plan de la santé publique. L'État doit incarner un véritable rôle d'impulsion et de promotion de ce moyen de transport écologique. Le Gouvernement a donc mis en place un plan d'actions pour les mobilités actives (vélo et marche) l'année dernière, en mars 2014 afin d'encourager ces modes de déplacement et notamment l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail. Le secrétaire d'État chargé des transports réunira dans les prochaines semaines le Comité de pilotage à l'origine de ce plan afin d'en présenter le bilan. Il entend poursuivre cette démarche de promotion des modes actifs aux côtés des associations du secteur, des associations de collectivités territoriales et du club des parlementaires pour le vélo. L'objectif est d'engager une nouvelle phase de mesures et d'aller vers un deuxième plan pour les mobilités actives qui sera présenté d'ici la fin de l'année, afin d'ancrer de manière transversale la promotion du vélo dans les politiques publiques. Au moment où la France accueille le congrès mondial pour le vélo qui se déroulera en juin 2015 à Nantes, et dans l'année de la conférence pour le climat, les initiatives pour favoriser les modes non polluants à l'instar du vélo doivent être multipliées.